

Grille de classement des gîtes de séjour / gîtes d'étape

Capacité : Pers Gîte d'étape/gîte de séjour n°

Cette grille de classement concerne le tronc commun. Elle doit être accompagnée par un ou les deux avenants en fonction des spécificités du gîte : étape ou/et séjour. Le ou les avenants doivent être signés par le propriétaire

Gîte d'Etape Gîte de séjour Gîte d'Etape et de séjour

Adresse du gîte d'étape/gîte de séjour

Nom du gîte :

Commune :

Lieu dit :

Carte Michelin n° : Pli n° :

Carte IGN n° : Pli n° :

Adresse du propriétaire

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :

Tél domicile : Tél. prof. :

NOTES MINIMALES A OBTENIR PAR POSTES PAR CATEGORIE DE CLASSEMENT

	1 épi	2 épis	3 épis	Note	Critères manquants
I. Environnement immédiat et éléments d'accueil	20	30	35		
II. pièces de vie /40 points	10	20	30		
III. Cuisinè et service de repas / 40 points	15	25	30		
IV. Couchage - Sanitaires /40 points	10	25	50		
V. Conception d'ensemble - Services /30 points	10	18	25		
Total/210 points					

Classement obtenu : Epis :

Date du classement :

Effectué par :

En présence de M. Mme. Mlle : Qualité :

Observations :

Gîtes de France >> classement gîtes séjour/Etapes

1) ENVIRONNEMENT ET ELEMENTS D'ACCUEIL <input type="checkbox"/> Note <input type="checkbox"/> Critère obligatoire						
Commentaires : Le propriétaire a le souci de faciliter l'accès de son gîte par une signalisation appropriée. L'aspect intérieur doit être avenant tant au niveau du gîte que de son environnement.						
	Note maxi	Note	1	2	3	REMARQUES/ OBSERVATIONS
1. SIGNALISATION	4	<input type="checkbox"/>				
panneau Gîtes de France, obligatoire -----			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
-présignalisation (2 points) •						
-signalisation privée de qualité (2 points) -----					<input type="checkbox"/>	
2. ACCES - PARKING •	4	<input type="checkbox"/>				
-accès carrossable (2 points)						
-parking (2 points)						
3. ASPECT EXTERIEUR DE L'HABITATION	7	<input type="checkbox"/>				
-état général du bâtiment (4 points)						
(apparence de la façade et de la toiture, état des volets, portes et fenêtres)						
-cachet régional de l'habitation						
et/ou intégration dans l'environnement (3 points) -----					<input type="checkbox"/>	
Note minimale à obtenir par catégorie de classement :						
2 points en 1 épi -----			<input type="checkbox"/>			
4 points en 2 épis -----				<input type="checkbox"/>		
6 points en 3 épis -----					<input type="checkbox"/>	
4. ENVIRONNEMENT EXTERIEUR ET FLEURISSEMENT	8	<input type="checkbox"/>				
-indépendance d'accès au gîte par rapport au propriétaire (1 point) -----				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
-propreté des abords (2 points) -----			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
-cadre, vue, ensoleillement, site ... (1 point) -----					<input type="checkbox"/>	
-fleurissement ou environnement végétal (1 point)						
-terrain attenant, terrasse, jardin						
(surface en rapport avec la capacité du gîte) (2 points) • -----					<input type="checkbox"/>	
-mobilier de jardin (1 point)						
5. EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES ET ACTIVITES DE LOISIRS	4	<input type="checkbox"/>				
-table de ping pong, terrain de jeux, piscine, sauna, autres(2 points)						
-activités proposées sur place(2 points)						
6. NUISANCES	4	<input type="checkbox"/>				
-structure sans nuisance (4 points) -----					<input type="checkbox"/>	
-ou nuisances temporaires (ou 2 points)						
-ou usine, voie ferrée, route à grande circulation (ou 0 point)						
(éliminatoire pour nouvel agrément)						
7. ACCUEIL	4	<input type="checkbox"/>				
-propriétaire habite sur place ou à proximité (2 points) •						
-information à disposition, présentation (2 points) •						
-connaissance de la région (2 points) •						
-initiatives personnelles, gestes d'accueil (3 points)						
communication et information à l'intérieur du gîte (pas d'interdits sauf réglementation)						
TOTAL DE POINTS	40	<input type="checkbox"/>				

1) ENVIRONNEMENT ET ELEMENTS D'ACCUEIL <input type="checkbox"/> Note <input type="checkbox"/> Critère obligatoire						
Commentaires : Le propriétaire a le souci de faciliter l'accès de son gîte par une signalisation appropriée. L'aspect intérieur doit être avenant tant au niveau du gîte que de son environnement.						
	Note maxi	Note	1	2	3	REMARQUES/ OBSERVATIONS
7. ACCUEIL	4	<input type="checkbox"/>				
Panneau d'affichage (prix information, intérieur, extérieur) -----			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
-sas (recommandé) (1 point)						
-qualité des revêtements : murs, sols, plafonds (moyen 0 points, bien 1 points, très bien 2 points)						
-porte-manteaux, paillassons (1 point)						
-rangement chaussures (1 point)						
-local à matériel (1 point)						

2) PIECES DE VIE (suite)		<input type="checkbox"/> Note	1=1 Critère obligatoire			
Commentaires : Le propriétaire a le souci de faciliter l'accès de son gîte par une signalisation appropriée. L'aspect intérieur doit être avenant tant au niveau du gîte que de son environnement.						
	Note maxi	Note	1	2	3	REMARQUES/ OBSERVATIONS
2. SALLE DE VIE - ESPACE REPAS a) Salle de vie (6 points) La salle de vie et l'espace repas peuvent concerner la même pièce surface : m ² hors coin-cuisine capacité : pers. superficie par personne : superficie par personne jusqu'à 20 personnes : 1,8 m ² / de 21 à 40 pers.: 1,5 m ² / au delà de 41 pers : 1.2 m ² -superficie égale aux normes (3 points) supérieure 10% (5 points) -supérieure 20% (6 points)	18	<input type="checkbox"/>				
b) Espace repas (12 points) avec une cuisine ouverte ou espace repas indépendant du coin-cuisine (barrier la mention inutile) possibilité de plusieurs coins-repas : oui / non - qualité des revêtements : murs, sols, plafonds (2 points) Mobilier : nombre de tables : de chaises : de bancs : (le nombre de places à table doit être supérieur ou égal à la capacité maximale du gîte)----- - qualité de ce mobilier (solidité et fonctionnalité) (2 points)----- -harmonie de ce mobilier (2 points)----- -agencement fonctionnel (2 points, dont 1 point si espace modulable) -espace chaleureux, décoration (2 points)----- -sanitaire à proximité réservé aux parties communes (2 points) (les WC ne doivent pas communiquer directement avec les salles où sont pris les repas ou les resserres de comestibles)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. ESPACE DÉTENTE - SALLE(S) D'ACTIVITÉ(S) a) Espace détente (8 points) Distinct de la salle de vie et de l'espace repas Pris en compte à partir d'un tiers de la capacité d'accueil des gîtes -qualité des revêtements : murs, sols, plafonds (2 points) -rapport avec la capacité d'accueil (2 points) -espace chaleureux, décoration, confort (3 points)----- -bibliothèque, jeux de société, instruments de musique (1 point)-----	13	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	
b) Salle(s) d'activité(s) (5 points) - surface et équipement en rapport avec la capacités (3 points) - qualité des revêtement : murs, sols, plafond (2 points)					<input type="checkbox"/>	
4. CHEMINÉES - Présence de cheminée(s) dans les espaces de vie (cf 2 et 3) (3 points) ou poêle(s) si pas de cheminée (1 point)	4	<input type="checkbox"/>				
TOTAL DE POINTS	40	<input type="checkbox"/>				

3) CUISINE ET SERVICE DE REPAS		<input type="checkbox"/> Note	1 Critère obligatoire			
Commentaires : Le propriétaire a le souci de faciliter l'accès de son gîte par une signalisation appropriée. L'aspect intérieur doit être avenant tant au niveau du gîte que de son environnement.						
	Note maxi	Note	1	2	3	REMARQUES/ OBSERVATIONS
1- CUISINE/COIN CUISINE A-CUISINE OU COIN CUISINE ACCESSIBLE AUX CLIENTS (30 pts) (Obligatoire en gîte d'Etape) Tout le matériel en rapport avec la capacité (X 1.5 pour la vaisselle) A-ETAT GENERAL (60 points) Qualité des revêtements : murs, sols, plafonds (3 points) placards de rangement propres et fonctionnels (ustensiles, provisions) (3 points) A-EQUIPEMENTS (7 points) Cuisinière - four - évier 2 bacs - Table de préparation - rangements provisions----- réfrigérateur (3 points)	30	<input type="checkbox"/>				
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

2) CUISINE ET SERVICE DE REPAS (suite)

Note

1=1 Critère obligatoire

Commentaires : Le propriétaire a le souci de faciliter l'accès de son gîte par une signalisation appropriée.
L'aspect intérieur doit être avenant tant au niveau du gîte que de son environnement.

	Note maxi	Note	1	2	3	REMARQUES/ OBSERVATIONS
-qualité de ces éléments (4 points) -congélateur, micro-ondes (1 point) -lave-vaisselle (1 point)----- -réserve (1 point)					<input type="checkbox"/>	
3) Matériel de cuisine (5 points) casseroles, poêles à frire, plats de services ... -qualité de ce matériel (4 points) -cafetière (1 point)-----			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4) Vaisselle (4 points) assiettes, bols, couverts, plats, verres, pots à eau... -qualité (4 points)						
5) Autres équipements (4 points) -aération, ventilation (1 point)----- -hotte aspirante----- -poubelle avec sacs étanches pour l'évacuation quotidienne des débris dans local distinct (1 point) -Produits de première nécessité : sel, poivre, huile, sucre----- -produits d'entretien : torchons, produit vaisselle, éponges ... (1 point)-----			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6) Agrément et espace fonctionnel (4 points)						
B) CUISINE A L'USAGE DE LA PREPARATION DES REPAS PAR LE PROPRIETAIRE SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR (30 points)						
1) Etat général (6 points) -qualité des revêtements : murs, sols, plafonds (3 points) -placards de rangement propres et fonctionnels (ustensiles, provisions) (3 points)						
2) Equipements (7 points) cuisinière - four - éviers deux bacs - table de préparation rangements provisions - réfrigérateur -qualité de ces éléments (4 points) -congélateur ou micro-ondes (1 point) -lave vaisselle (1 point) -réserve (1 point)						
3) Matériel de cuisine (5 points) casseroles, poêles à frire, plats, verres, pots à eau ... -qualité de ce matériel (4 points) -cafetière (1 point)-----			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4) Vaisselle (4 points) assiettes, bols, couverts, plats, verres, pots à eau ... -qualité (4 points)						
5) Autres équipements (5 points) -équipement nécessaire à la ventilation, filtration et évacuation des vapeurs, fumées et odeurs (par induction, par hotte ...) (2 points) -point d'eau à commande non manuelle (à pied ou à genoux) et essuie mains à usage unique (papier jetable ou sèche-mains à air chaud) (2 points) -poubelles avec sacs étanches pour le stockage et l'évacuation quotidienne des débris, dans local distinct (1 point)						
6) Agrément et espace fonctionnel (3 points)						
C) SI 2 CUISINES DISTINCTES, NOTER LES § A et B ET DIVISER PAR 2 POUR RAMENER A UNE NOTE SUR 30 POINTS.						
2. SERVICE DES REPAS -Double possibilité : gestion libre et service des repas par le propriétaire (10 points) -Une seule possibilité: gestion libre ou service des repas par le propriétaire (5 points)	30	<input type="checkbox"/>				
Quelle soit la formule adoptée pour le service des repas, même en gestion libre, une solution doit obligatoirement pouvoir être proposée par le propriétaire ou le gestionnaire, sur place ou à proximité immédiate.						
TOTAL DE POINTS	40	<input type="checkbox"/>				

4) COUCHAGE - SANITAIRES

 Note

 Critère obligatoire

Commentaires : Chambres de 1 à 4 personnes, dortoirs à partir de 5 et limité à 8 personnes pour les créations,
Chambres et dortoirs : les matériaux doivent être de qualité, l'isolation phonique efficace (particulièrement avec les sanitaires, salles de vie ...),
L'unité de couchage doit être fermée par une porte ne donnant pas sur une autre unité de couchage ni si possible directement dans la salle commune.
Surface des chambres et dortoirs : Pour les chambres de 2 à 4 personnes la surface hors sanitaires est de 9m² pour 2 personnes, 12 m² pour 3,15 m² pour 4.
Pour les dortoirs, à partir de 5 personnes : surface et cubage minimum de 5 m² et 12 m³ par personne
(normes du Règlement Sanitaire Départemental Type. se renseigner auprès de la DDASS)
Literie : sommiers métalliques et matelas à faible densité exclus (densité minimum 27 kg/m³).
Largeur conseillée des lits à 1 place séparée : 0m70. Bat-flanc de 0m70 tolérés en partie pour les gîtes d'étape, si matelas de qualité,
Sanitaires : peuvent être collectifs ou intégrés aux unités de couchage.

	Note maxi	Note	1	2	3	REMARQUES/ OBSERVATIONS																								
1. UNITES DE COUCHAGE (CHAMBRES ET DORTOIRS) a) Agencement, équipement, qualité (20 points) Couchage (10 points)* -lits (2 points) -sommiers (2 points) -matelas (2 points) -housse (1 point) -oreiller, traversin (1 point) -couvertures : 2 par personne (1 point) -couvre-lit, couette (1 point) Rangements (2 points) -placard (1 point) -penderie (1 point) Occultation (2 points) -volets (1 point) -rideaux, double-rideaux (1 point) -chevet : tablette, éclairage (1 point) -qualité des revêtements : murs, sol, plafond (2 points) -décoration (2 points) -meublier : tables, chaises (1 point) La notation peut être faite individuellement pour chaque unité de couchage puis moyennée (tableaux à cet usage dans l'annexe 1)	30	<input type="checkbox"/>																												
b) Répartition chambres 1 dortoirs (10 points) Répartition selon la capacité (8 points)																														
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Unité de couchage</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> <th>6</th> <th>7</th> <th>8</th> <th>9</th> <th>10</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capacité</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Capacité en chambres (2 à 4 pers.) :pers. soit.....% de la capacité totale Capacité en dortoirs (à partir de 5 pers.) :pers. soit.....% de la capacité totale -que des dortoirs (classement maximum 2 épis) (2 points) privilégier les dortoirs de petite capacité -ou dortoirs et chambres : • jusqu'à 25% de la capacité en chambre (4 points) • de 25 à 50% de la capacité en chambre (6 points) • au delà de 50% de la capacité en chambres (8 points) * Diversité : unités de couchage de capacités différentes (2 points)	Unité de couchage	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total	Capacité																	
Unité de couchage	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total																			
Capacité																														
2. SANITAIRES a) Agencement, équipement, qualité (15 points) -Qualité et harmonie des éléments sanitaires (8 points) -lavabos, douches -carrelage, faïence, revêtements, aspect pratique, entretien mélangeurs aux lavabos, conception des douches • Aération, ventilation, éclairage et chauffage d'appoint (3 points) • Petits matériels (4 points) -sanitaires : miroirs, prises de courant, porte-savons, porte-serviettes, étagères, patères, balayette et dévidoir -toilettes : papier hygiénique, porte-manteaux et poubelle La notation peut être faite individuellement pour chaque élément sanitaire, puis moyennée (tableaux à cet usage dans l'annexe 2) * se reporter aux avenants	30	<input type="checkbox"/>																												

4) COUCHAGE - SANITAIRES (suite)				<input type="checkbox"/> Note		<input type="checkbox"/> Critère obligatoire																			
				Note maxi	Note	1	2	3	REMARQUES/ OBSERVATIONS																
a) Aspect quantitatif Le règlement sanitaire départemental type exige pour les sanitaires : 1 lavabo pour 3 personnes, 1 douche pour 10, 1 WC pour 10 (se renseigner auprès de la DDASS : 1 point d'eau douche pourrait remplacer un point d'eau lavabo) Capacité du gîte : personnes																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Lavabos</th> <th>Douches</th> <th>WC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre total</td> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>Rapport/Capacité</td> <td>1 pour.... pers</td> <td>1 pour.... pers</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Note : 1 pour 10 = 1 point 1 pour 8 = 2 point 1 pour 6 = 3 point</td> <td>...../3</td> <td>...../3</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Lavabos	Douches	WC	Nombre total	Rapport/Capacité	1 pour.... pers	1 pour.... pers		Note : 1 pour 10 = 1 point 1 pour 8 = 2 point 1 pour 6 = 3 point/3/3							
	Lavabos	Douches	WC																						
Nombre total																						
Rapport/Capacité	1 pour.... pers	1 pour.... pers																							
Note : 1 pour 10 = 1 point 1 pour 8 = 2 point 1 pour 6 = 3 point/3/3																							
-Total sur 6 points :point -Minimum 5 points en 3 épis								<input type="checkbox"/>																	
c) Répartition sanitaires privés/collectifs (9 points) On entendra ici par le terme "sanitaires" au moins 1 lavabo + 1 WC ou 1 lavabo 1 douche (privatif : par tranche de 8 personnes maxi) Tous les sanitaires sont collectifs (10 points) -Majorité des sanitaires collectifs et quelques éléments privés (3 points) -Majorité des sanitaires privés et quelques éléments privés (6 points) -Tous les sanitaires sont complets (Lavabos, douche et WC séparés) et privatif (9 points)																									
TOTAL DE POINTS				60	<input type="checkbox"/>																				

4) CONCEPTION D'ENSEMBLE/SERVICES				<input type="checkbox"/> Note		<input type="checkbox"/> Critère obligatoire			
				Note maxi	Note	1	2	3	REMARQUES/ OBSERVATIONS
Installation électrique et éclairage : salles d'eau, salles de bains et cuisines, se confirmer à la réglementation en vigueur Isolation thermique : efficace (économies d'énergie) - Ventilation-aération : les pièces de service (cuisines, salles d'eau, suc) doivent comporter les aménagements : . pièces comportant une fenêtre : arrivée d'air frais en partie basse et orifice d'évacuation d'air vicié en partie haute. . pièce sans fenêtre : arrivée d'air frais en partie basse et évacuation d'air vicié par extraction mécanique (VMC) Sécurité incendie : procès verbal obligatoire pour l'ouverture. Normes de sécurité applicables aux établissements recevant du public 5ème catégorie ; tenue au feu des matériaux, extincteur à chaque étage, système de détection d'incendie et alarme automatique.									
1- CHAUFFAGE - EAU CHAUDE 4 points à affecter en fonction de la répartition des appareils et de leur efficacité compte tenu de l'aménagement du site. Production d'eau chaude en quantité suffisante pour la capacité totale du gîte (cumulus 40 litres par personne ou en continu)				4	<input type="checkbox"/>				
2- HABITABILITE -aspect et praticabilité des couloirs, escaliers, étages (3 points) -bonne distribution des pièces (3 points) (on évitera que les chambres donnent dans la salle de vie, et il est interdit que les sanitaires donnent dans la salle de vie)				6	<input type="checkbox"/>				
3- QUALITE GENERALE -qualité des revêtements, murs, sols, plafonds (4 points) -décoration (4 points) -éclairage (2 points)				10	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4- SERVICES* -téléphone accessible à la clientèle (2 points) -fourniture de draps (location ou bien mieux mise à disposition) (2 points) -fourniture de serviettes de toilette (location ou bien mieux mise à disposition) (1 point)				10	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> -lave-linge (1 point) -sèche-linge (1 point) -local de séchage, cellier (1 point) -étendoir (1 point) -nettoyage matériel (balais, seaux, serpillières...) et produits (1 point)							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TOTAL DE POINTS				30	<input type="checkbox"/>				

* se reporter aux avenants

ANNEXE 1

Agencement, équipement et qualité des unités de couchage



Possibilité de noter individuellement chaque unité de couchage : 1 colonne par chambre ou dortoir. Photocopier si nécessaire.

Faire une moyenne pour obtenir la note finale (sur 20)

DESCRIPTIF	UNITE DE COUCHAGE		1	2	3	4	5
			Note maxi	Note obtenue	Note obtenue	Note obtenue	Note obtenue
	Etage						
	Surface						
	Cubage						
	Capacité						
	Nombre de lits						
			Note maxi	Note obtenue	Note obtenue	Note obtenue	Note obtenue
COUCHAGE	Lits 2 - sommiers 2	4					
	Matelas 2 - housse 1	3					
	Oreiller - traversin	1					
	Couvertures (2 par pers)	1					
	Couvre lits - couette	1					
RANGEMENTS	Placard	1					
	Penderie	1					
OCCULTATION	Volets	1					
	Rideaux - doubles rideaux	1					
CHEVET	Tablette - éclairage	1					
ETAT	Murs Sols Plafonds	2					
DECORATION	Décoration	2					
MOBILIER	Tables - chaises	1					
	TOTAL sur 20						

DESCRIPTIF	UNITE DE COUCHAGE		6	7	8	9	10
			Note maxi	Note obtenue	Note obtenue	Note obtenue	Note obtenue
	Etage						
	Surface						
	Cubage						
	Capacité						
	Nombre de lits						
			Note maxi	Note obtenue	Note obtenue	Note obtenue	Note obtenue
COUCHAGE	Lits 2 - sommiers 2	4					
	Matelas 2 - housse 1	3					
	Oreiller - traversin	1					
	Couvertures (2 par pers)	1					
	Couvre lits - couette	1					
RANGEMENTS	Placard	1					
	Penderie	1					
OCCULTATION	Volets	1					
	Rideaux - double rideaux	1					
CHEVET	Tablette - éclairage	1					
ETAT	Murs Sols Plafonds	2					
DECORATION	Décoration	2					
MOBILIER	Tables - chaises	1					
	TOTAL sur 20						



ANNEXE 2

Agencement, équipement et qualité des éléments sanitaires

Possibilité de noter individuellement chaque élément sanitaire : 1 tableau pour les lavabos, 1 tableau pour les douches, 1 tableau pour les WC.

Faire une moyenne pour obtenir la note finale sur 15.

LAVABO - Numéro		1	2	3	4	5	6	7	8
Étage									
Privatif - collectif	P C								
état de la robinetterie	1								
état de la vasque	1								
miroir	1								
prise de courant	1								
porte-manteau	1								
poubelle	1								
porte serviette/savon	1								
Etat général (murs, sol, plafond)	3								
NOTE	10								
OBSERVATIONS									

DOUCHE - Numéro		1	2	3	4	5	6	7	8
Étage									
Privatif - collectif	P C								
état de la robinetterie	1								
état de la vasque	1								
sas de déshabillage	1								
rideau	1								
porte-manteau	1								
porte serviette/savon	1								
aération - chauffage	1								
Etat général (murs, sol, plafond)	3								
NOTE	10								
OBSERVATIONS									

WC - Numéro		1	2	3	4	5	6	7	8
Étage									
Privatif - collectif	P C								
chasse d'eau	1								
siège	1								
balayette	1								
dévidoir papier	1								
porte manteau	1								
poubelle	1								
aération - chauffage	1								
Etat général (murs, sol, plafond)	3								
NOTE	10								
OBSERVATIONS									